

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Crèche Les Renardeaux  
Saint-Laurent-du-Var (06)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° ZZPAC0601\_RNPP



*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Crèche Les Renardeaux\_ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur \_ Département des Alpes Maritimes \_ Saint-  
Laurent-du-Var (06)  
Note de Première Phase (NPP) N° ZZPAC0601\_RNPP*

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Crèche Les Renardeaux Saint-Laurent-du-Var (06)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

N° ZZPAC0601\_RNPP



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	G. ESCHBACH	Ingénieur d'études
<b>Vérificateur</b>	V. LAGNEAU	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	A. ROGER	Directeur de projet

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

La **crèche** Les Renardeaux (ETS n°ZZPAC0601) est localisée à l'angle de l'avenue des Orangers et de l'avenue Francis Teisseire, sur la commune de Saint-Laurent-du-Var (06). Son adresse officielle est le 405 avenue Francis Teisseire, bien qu'elle soit souvent référencée au 193 avenue des Orangers. 50 enfants âgés de 3 mois à 6 ans sont actuellement inscrits dans cette crèche et encadrés par une équipe de 15 adultes.

La crèche, propriété de la mairie de Saint-Laurent-du-Var, s'étend sur une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> qui comprend :

- 2 bâtiments sans étages (dénommés A et B),
- Des espaces extérieurs constitués de:
  - o une aire de jeu recouverte d'enrobé anti-choc,
  - o un jardin pédagogique,
  - o des jardins d'agrément
  - o un petit parking.

Lors de la visite, il a été constaté que le bâtiment A de la crèche comporte un vide sanitaire. Aucun logement de fonction n'est présent au droit de la crèche. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé sur site (y compris dans le vide sanitaire).

### **Résultats des études historiques et documentaires**

Cette crèche a été construite en superposition d'un ancien site industriel EDF (XXPAC06001), non référencé dans la base de données BASIAS (mais signalé par la Mairie de St Laurent du Var), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire montre que la crèche a ouvert ses portes en septembre 2008.

Le site XXPAC06001 était un ancien site EDF comportant un bâtiment et un bassin (il n'a pas été possible de déterminer ce qui y était stocké). La consultation des photographies aériennes montre que le bâtiment du site industriel, était déjà présent en 1946 et a été démoli en 2006. Ce site abritait des bureaux, un hangar et certainement des transformateurs électriques. Dans le cadre de la démolition du bâtiment en 2006, un diagnostic environnemental a été réalisé. Des teneurs en nickel et en plomb supérieures aux valeurs de référence utilisées ont été trouvées dans certaines zones du site. Les zones influencées ont été excavées sur une profondeur de 1,5 m et éliminées hors site vers un centre autorisé.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

### **Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine est relativement profonde et se trouve à environ 13 m de profondeur au droit du site, dans les alluvions du Var. L'écoulement naturel de la nappe s'effectue vers l'est, en direction du Var.

Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité de la crèche.

### **Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une crèche, avec jardin pédagogique, quatre scénarios d'exposition sont à considérer et ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site EDF :

La présence de l'ancien site EDF au droit de la crèche, ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ce site sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de la crèche via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion d'eau par les enfants :

Les réseaux d'eau potable situés entre les bâtiments de l'ETS et l'avenue Francis Teisseire traversant l'emprise du site EDF, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

- L'ingestion des sols du jardin pédagogique et l'ingestion de végétaux auto-produits :

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1*  
*Crèche Les Renardeaux\_ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur \_ Département des Alpes Maritimes \_ Saint-*  
*Laurent-du-Var (06)*  
*Note de Première Phase (NPP) N° ZZPAC0601\_RNPP*

Le jardin pédagogique étant régulièrement fréquenté par les enfants et potentiellement constitué de terre présente au moment où le site EDF était en activité, la possibilité d'une ingestion de sol de surface est retenue. De plus, les enfants consomment occasionnellement les fruits et légumes produits dans le jardin. La possibilité d'une dégradation de ces végétaux produits aux droit des sols du site ne peut pas être écartée.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site EDF sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, de l'eau potable et des sols au droit de l'établissement, nous proposons que la crèche Les Renardeaux (ETS n° ZZPAC0601) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2)"** à l'issue de la phase 1.

Les milieux devant faire l'objet d'investigations sont :

- l'air intérieur du vide-sanitaire du bâtiment A et l'air du sol situé sous le bâtiment A,
- les sols de surface présents sur le jardin pédagogique, régulièrement fréquenté par les enfants,
- l'eau des robinets distribuée dans le bâtiment A.

A ce stade, il n'apparaît pas pertinent de réaliser des analyses de végétaux auto-produits en l'absence de résultats sur la qualité des sols au droit du jardin pédagogique.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**